

Le 04 FEV. 2013

Réf : FS/EJ/FB

 Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le décret relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et modifiant le code de l'éducation vient d'être publié.

Si cette réforme des rythmes scolaires impacte en premier lieu les communes et les intercommunalités, elle n'est pas également sans conséquence sur le Conseil Général en tant qu'autorité organisatrice de transport en charge des transports scolaires.

Nous y consacrons, en 2013, un budget de 24 millions d'euros pour transporter notamment 24 000 élèves sur 500 circuits. Et nous sommes également l'un des rares départements français à continuer à assumer la gratuité du transport pour les élèves se rendant sur leur établissement de secteur.

Menée « tambour battant », la réforme des rythmes scolaires va générer ainsi des coûts supplémentaires pesant sur le budget transport du département.

Des coûts qui seront, de toute évidence, non négligeables et non compensés par l'Etat malgré le vœu adopté par la majorité départementale en ce sens et relayé également par l'Assemblée des Départements de France.

L'instauration d'une demi-journée supplémentaire de classe induit en effet nécessairement des trajets supplémentaires et donc une augmentation des temps de conduite et des kilomètres parcourus.

Il faut savoir qu'une journée de transport représente un coût de 100 000 € et que, de plus, le choix de demi-journées différentes dans le département viendra également accroître ce budget et complexifier l'organisation du ramassage scolaire.

Je regrette aussi le délai de 20 jours laissé au département pour émettre un avis sur les demandes de dérogations, qui est bien trop court pour apprécier la situation de chaque commune ou intercommunalité.

.../...

Pour toutes ces raisons, je ne peux que vous conseiller, comme certaines communes et intercommunalités me l'ont déjà fait savoir, de reporter l'entrée en vigueur de cette réforme en 2014.

Face à de tels enjeux, et dans le contexte difficile que nos collectivités traversent, ce n'est pas en agissant dans la précipitation que l'intérêt des enfants sera réellement le mieux pris en compte.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.



François SAUVADET
Député de la Côte-d'Or